

## **LE POINT :**

# **Chirurgie : les patients français plus procéduriers que les américains**

**Les spécialistes nationaux sont trois fois plus souvent attaqués que leurs confrères exerçant outre-Atlantique, mais moins touchés au portefeuille.**

*Par Anne Jeanblanc*

Publié le 14/11/2019 à 08:30 | Le Point.fr



La chirurgie de l'obésité est une spécialité considérée comme étant à risque de contentieux.

© DURAND FLORENCE/SIPA / SIPA

Une action en justice est la hantise de tous les chirurgiens... et aussi, mais d'une façon opposée, celle des patients toujours inquiets d'être victimes d'une erreur médicale ou d'un accident opératoire. Avec – dans tous les cas – en ligne de mire ce qui se passe aux États-Unis, où les malades sont considérés comme particulièrement procéduriers. Or une cartographie des risques opératoires, réalisée par l'assureur historique des praticiens du bloc opératoire Branchet avec MedPro, premier assureur du risque médical aux États-Unis (240 000 médecins assurés), montre qu'il existe bien un certain nombre de points communs entre les mises en cause des praticiens en France et aux États-Unis. Mais différents de ceux que l'on a tendance à imaginer.

« Le taux de recours pour indemnisation est presque trois fois plus élevé en France qu'aux États-Unis. Quant au taux de dossiers clos – donc sans donner lieu à une indemnité – par la commission de

conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux français et par les tribunaux américains, il est identique, à 80 % dans les deux cas », note Jean de Kervasdoué, économiste de la santé. Néanmoins, dans notre pays comme outre-Atlantique, certaines spécialités apparaissent comme « plus à risque ».

C'est notamment le cas de la chirurgie de l'obésité. Pour autant, en raison de l'existence de référentiels des bonnes pratiques de la prise en charge pluridisciplinaire ou encore des centres de référencement, la tendance est à la baisse en France. En chirurgie orthopédique, les actes réalisés sur l'articulation de la hanche et celle du genou sont les plus pourvoyeurs de litiges des deux côtés de l'Atlantique. Dans l'Hexagone, les prothèses totales de hanche et de genou sont responsables des plus grosses indemnités octroyées.

### **70 % des réclamations n'aboutissent pas à une indemnisation**

Concernant la chirurgie ambulatoire, la proportion de mises en cause consécutives à ces actes réalisés sans hospitalisation est de 44 % aux États-Unis contre 16 % en France. Dans les deux pays, ils représentent environ 55 % des interventions pratiquées et le volume est amené à croître dans les prochaines années. Cette augmentation prévue dans le plan Ma Santé 2022 laisse augurer une augmentation de la part des actes faits en ambulatoire pour des interventions plus lourdes ou des patients porteurs d'autres pathologies que celle pour laquelle ils ont été opérés. Dans ces conditions, la probabilité de l'augmentation de la fréquence des complications est à redouter.

Enfin, 70 % des réclamations déposées devant la justice dans l'Hexagone n'aboutissent pas à une indemnisation. Parallèlement, le niveau moyen des indemnités destinées à compenser les dommages est en croissance constante depuis plus de quinze ans, y compris pour les dossiers lourds. Mais le niveau indemnitaire national moyen reste bien loin des standards américains. Outre-Atlantique, on assiste en effet à un accroissement du nombre de dossiers supérieurs à 500 000 dollars.